

*Motion d'ajournement*

nous mettons à faire perdre son temps à la Chambre, à rogner sur le temps nécessaire pour faire adopter un projet de loi qui vise à venir en aide aux personnes atteintes de déficience.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je crois que le secrétaire parlementaire porte des jugements à l'emporte-pièce non seulement sur la Chambre, mais sur vous-même, en se demandant si ce débat de procédure devrait se poursuivre et en affirmant qu'il s'agit d'une perte de temps. Il fait preuve, à mon sens, d'un mépris à peine déguisé pour la Chambre et pour vous, monsieur le Président. Je lui demande donc de retirer ces paroles et de reconnaître que les débats de procédure sont au coeur même des travaux de la Chambre.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, si j'ai offensé en quoi que ce soit la Chambre ou les députés d'en face, je serai très heureux de me rétracter. Pour donner une interprétation précise de ce que je disais, et j'ai bien tâché de m'exprimer avec précision, je me demandais combien de temps encore nous pouvons discuter de ce point de procédure, qui peut certes comporter des aspects de clarté qui ne sont cependant pas toujours présents, combien de temps encore nous pouvons continuer comme cela sans donner de la Chambre une image négative.

**M. le Président:** Je crois que le secrétaire parlementaire a établi bien clairement qu'il ne voulait insulter aucun député, ni la présidence.

J'ai certaines choses que je dois annoncer parce qu'elles sont importantes. Mais auparavant, je voudrais simplement dire une chose que m'inspire l'échange que nous venons d'avoir. Les députés se rendent sûrement compte que lorsque des députés de tous les partis se sont réunis et ont fixé un calendrier, ils l'ont fait à la suite de discussions, de discussions approfondies, et ils l'ont bien sûr fait dans l'intérêt supérieur de notre institution et dans le respect des fonctions et responsabilités dont les députés doivent s'acquitter. Il ne me semble pas que ce soit ennuyeux de prendre quelque temps pour écouter ces débats ni que ce soit mépriser les fonctions ordinaires de la Chambre. Je tiens simplement à assurer aux députés que j'écoute attentivement, et je pense l'avoir fait comprendre dans mon intervention il y a quelques minutes.

**LA MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. le Président:** En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), Les Chemins de fer nationaux du Canada—Les ateliers de Transcona—On demande l'assurance que les travaux continueront d'être effectués à Winnipeg. On demande l'assurance du ministre; la

députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell)—La santé—Le SIDA—L'information du public/Le financement du centre fédéral du SIDA.

*[Français]*

l'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—Les Affaires extérieures—La vente d'explosifs à l'étranger par la société Expro—On demande les résultats de l'enquête du ministre/La société Expro—L'avance fédérale.

● (1630)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT***[Traduction]***LA CHAMBRE DES COMMUNES**

## MOTION VISANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

La Chambre reprend l'étude de l'ordre n° 26 relativement à la motion de M. Lewis visant

à prolonger les heures de séance de la Chambre.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Ainsi que vous nous y avez invités, monsieur le Président, je veux bien faire un effort—je dis bien un effort—pour donner mon avis sur l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relativement aux questions et au rôle de la présidence à cet égard. À moins de m'être entièrement mépris sur le sens du texte que Votre Honneur nous a lu, je trouve que les questions auxquelles se réfère cet article sont des questions relatives aux motions dont la Chambre est saisie et sur lesquelles elle s'appête à se prononcer à l'égalité des voix.

Ce que nous nous efforçons de déterminer, c'est si la motion que propose le gouvernement devrait atteindre cette étape. Autrement dit, si elle est d'ores et déjà recevable. À mon avis, les «questions» auxquelles se reporte l'article que Votre Honneur nous a lu sont celles qui sont consécutives à des motions qui ont été jugées recevables. Ce dont nous sommes en train de discuter maintenant, c'est si le gouvernement devrait pouvoir aller de l'avant avec sa motion. À l'instar de mes collègues, cependant, je tiens à me réserver le droit d'étudier davantage la question.

Pour ce qui est de ce dont nous discutons ici cet après-midi, le député de Calgary qui est secrétaire parlementaire s'est étendu...

**M. Lewis:** Avec éloquence!

**M. Blaikie:** ... avec beaucoup...

**M. Lewis:** D'éloquence!

**M. Blaikie:** ... d'éloquence pharisaïque.

**M. Lewis:** Supprimez «pharisaïque».